

Municipalité de Romont

ASSEMBLÉE MUNICIPALE



**Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont
convoqués en assemblée ordinaire le**

LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 20H00 À L'ÉCOLE, SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 436'000.- pour le réaménagement de la route cantonale à travers la localité (assainissement et alimentation en eau, part communale des carrefours)
3. Discuter et approuver une dépense de CHF 123'370.- pour le rachat de la parcelle No 834 située aux Oeuches selon droit de réméré en vigueur jusqu'au 10.11.2020
4. Discuter et approuver la revente de la parcelle No 834 située aux Oeuches avec inscription d'un droit de réméré
5. Discuter et approuver le budget communal 2021, fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière
6. Informations diverses du Conseil municipal
7. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous le point 5 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Le Conseil municipal

Romont, le 13 novembre 2020